

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1476

30 juillet 2009

SOMMAIRE

Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS	70814	Medinvest S.A.	70847
Accent Jobs For People S.à r.l.	70838	Medina Center	70816
Albanos Trust S.A.	70838	Menolly Investments S.à r.l.	70848
All Clean S.à r.l.	70841	Mileni Corp S.A.	70843
APB Certitude B.V. S.à r.l.	70818	MVC Koenigsallee Fixtures, S.à r.l.	70845
APF 1 S.à r.l.	70803	Oderfin S.à r.l.	70845
APF Holding Company S.à r.l.	70832	Office Park S.A.	70840
BestCaseScenario Sarl	70846	Pargenta Investissements S.A.	70816
Biver S.A.	70844	Perofin Holding S.A.	70847
Cab-Town-Val Express S.à r.l.	70841	Pirelli Finance (Luxembourg) S.A.	70831
Cazin S.A.	70802	Quattro Luxembourg S.à r.l.	70827
ComCo S.A.	70840	S.E.I.M. S.A.	70814
Continuum Media Partners S.à r.l.	70844	Set Management S.à r.l.	70842
Crystal Grey S.à r.l.	70827	Sharonlux Holding S.A.	70845
Danube Bidco S.A.	70831	SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l.	70838
Darchange S.à r.l.	70802	Sixty Wall Street Luxembourg S.à r.l.	70839
D.A.R.T.	70831	Smart Immo Project I S.à r.l.	70814
Digital Trading Service S.à r.l.	70811	Sovitec Group S.A.	70840
DZ Construct S.A.	70842	Sovitec Group S.A.	70840
EFG Investment (Luxembourg) SA	70803	Sperifin S.A.	70844
Fidaction Luxembourg S.à r.l.	70816	Starnet Holding S.A.	70811
GO & GO Business Services S.A.	70846	Swiss Re Europe S.A.	70802
H.E.M.C.O. S.à r.l.	70830	Swiss Re International SE	70830
Ilco Lux	70806	T.M.O. Fulfillment S.A.	70836
Iron Tower S.A.	70845	Toxon S.A.	70846
J.P. Lasserre S.à r.l.	70814	Tradol Investment S.A.	70847
J.P. Morgan Partners Global Investors (Paul) II Luxembourg, S.à r.l.	70839	Tyndall Management Services S.A.	70811
Juno Properties S.à r.l.	70811	Un Autre Monde, s.à r.l.	70839
KFK Group S.A.	70842	Urban Workshop of Architecture	70846
KKR AB Investments S.à r.l.	70848	Val Pine S.à r.l.	70803
KN S.à r.l.	70816	Val Pine S.à r.l.	70830
Macquarie Autoroutes de France 2 S.A.	70843	Verity Luxembourg S.à r.l.	70848
Max Booster S.A.	70836	Yerry	70824

Darchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 119.863.

—
Extrait des décisions prises par le Gérant unique en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

DOMÉ Eddy, Gérant de la Société a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009087646/17.

(090103439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Cazin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.234.

—
Rapport de l'assemblée générale extraordinaire

L'an Deux Mille Neuf, le 13 Juillet,

Résolution unique

L'assemblée décide de dénoncer le siège actuel de la société CAZIN S.A.-RCS B 0102.234

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

FIDUCIAIRE I.F.T. S.A.R.L.

Signature

Le Président

Référence de publication: 2009087648/14.

(090104328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 350.000.408,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 25.242.

—
EXTRAIT

En date du 29 juin 2009, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Swiss Re Europe S.A. (la "Société") a décidé:

- d'accepter la démission de Dr. Hermann Geiger de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 10 juin 2009.

- de nommer, avec effet immédiat, Mr. Alan John Titchener, barrister, ayant son adresse professionnelle à 30 St Mary Axe, EC3A 8EP London, United Kingdom, en tant qu'administrateur de la Société, en remplacement de Dr. Hermann Geiger.

- Le mandat d'administrateur de Mr. Alan John Titchener est valable jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour Swiss Re Europe S.A.

Markus Schafroth

General Manager

Référence de publication: 2009087819/23.

(090105193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

EFG Investment (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 104.454.

Le Bilan Consolidé de EFG Group au 31 décembre 2008 en application de l'article 316 de la Loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures autorisées.

Référence de publication: 2009089162/11.

(090106430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Val Pine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 81.350.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009089152/10.

(090106374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

APF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.536,25.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.050.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of June,
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

APF Holding Company S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B-122.051, represented by Mr Emmanuel Avice, lawyer, residing in Luxembourg, acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on 25 June 2009.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of APF 1 S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of APF 1 S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), on 23 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 47 of 25 January 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B-122.050 (the "Sole Shareholder").

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the currency of the Company's share capital from Euro into United States Dollars by applying the exchange rates fixed by the European Central Bank on the 24th June 2009.
2. To convert the existing Company's share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) into United States Dollars.
3. To delete references to the nominal value per share in articles 5 and 6 of the articles of incorporation of the Company.
4. To amend articles 5 and 6 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) of this agenda.

5. To amend article 25 of the articles of incorporation of the Company in order to provide that the financial reporting will be produced and published in United States Dollars;

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the currency of the Company's share capital from Euro into United States Dollars by applying the exchange rate fixed by the European Central Bank on the 24th June 2009 corresponding of one Euro (€ 1.-) = one point four zero two nine United States Dollars (\$ 1.4029).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the existing Company's share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) into seventeen thousand five hundred thirty-six point twenty-five United States Dollars (\$ 17,536.25).

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to delete references to the nominal value per share in articles 5 and 6 of the articles of incorporation of the Company.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the first and second paragraphs of article 5 and the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will from now be read as follows:

" **Art. 5. First and Second paragraphs - Issued capital.** The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred thirty-six point twenty-five United States Dollars (\$17,536.25) divided into one hundred twenty-five (125) shares without nominal value, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value, if any, (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred."

" **Art. 6. First paragraph - Authorised capital.** The authorised capital of the Company is set at eight hundred forty-one million seven hundred forty thousand United States Dollars (\$ 841,740,000.-) divided into six million (6,000,000.-) shares without nominal value."

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 25 of the articles of incorporation of the Company in order to provide that the financial statements of the Company will be produced and published in United States Dollars. Such article must then be read as follows:

" **Art. 25. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The financial statements will be produced and published in United States Dollars.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

APF Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-122.051, représentée par Monsieur Emmanuel Avice, avocat, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2009.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de APF 1 S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Lequel comparant est l'associé unique de APF 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte de Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, le 23 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 47 du 25 janvier 2007, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-122.050.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant

Agenda

1. Conversion de la devise du capital de la Société de l'Euro en dollars des Etats-Unis par application des taux de conversion fixés par la Banque Centrale Européenne le 24 juin 2009.

2. Conversion du capital existant de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) en dollars des Etats-Unis.

3. Suppression des références à la valeur nominale aux articles 5 et 6 des statuts de la Société.

4. Modification des articles 5 et 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1) à 3) de l'ordre du jour.

5. Modification de l'article 25 des statuts de la Société afin de prévoir que l'information financière sera établie et publiée en dollars des Etats-Unis.

et a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de convertir la devise du capital de la Société de l'Euro en dollars des Etats-Unis par application du taux de conversion fixé par la Banque Centrale Européenne le 24 juin 2009 et correspondant à un Euro (€ 1,-) = un virgule quatre zéro deux neuf dollar des Etats-Unis (\$ 1,4029).

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de convertir le capital existant de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) en dix-sept mille cinq cent trente-six virgule vingt-cinq dollars des Etats Unis (\$ 17.536,25).

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de supprimer les références à la valeur nominale aux articles 5 et 6 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique DECIDE de modifier le premier et le deuxième alinéa de l'article 5 ainsi que le premier alinéa de l'article 6 des Statuts qui seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 5. Premier et Deuxième alinéa - Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cent trente-six virgule vingt-cinq dollars des Etats-Unis (\$ 17.536,25) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale, le cas échéant, (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.»

« **Art. 6. Premier alinéa - Capital autorisé.** Le capital autorisé de la Société est fixé à huit cent quarante et un millions sept cent quarante mille dollars des Etats Unis (\$ 841.740.000,-) divisé en six millions (6.000.000,-) de parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'article 25 des statuts de la Société afin de prévoir que les comptes annuels de la Société seront établis et publiés en dollar américain. Cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 25. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels seront établis et publiés en dollar des Etats-Unis.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.»

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille Euro (EUR 1.000).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Avice, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 juillet 2009. Relation: LAC/2009/25914. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Gerard LECUIT.

Référence de publication: 2009089569/220/158.

(090107139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Ilco Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 147.078.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame CLEVA Laura, née le 04.12.1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 17, rue du Chemin de Fer à Bertrange;

2. Monsieur KIEFFER Jean-Louis, né le 20.03.1964 à Differdange, demeurant professionnellement à 17, rue du Chemin de Fer à Bertrange;

3. Monsieur RUGO Marco, né le 14.02.1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 17, rue du Chemin de Fer à Bertrange;

4. Madame RUGO Martina, née le 15.09.1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 17, rue du Chemin de Fer à Bertrange.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ILCO LUX.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction et de voirie, de transformation et de travaux de parachèvement, d'excavation de terrains et entreprise de façades et de commerce en général.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services aux sociétés du groupe auquel elle appartient, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur, la location et la gestion et la réalisation de tous immeubles pour compte propre, ou pour compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra faire en outre toutes opérations, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 200.000.- (deux cents mille euros) représenté par 200 (deux cents) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 1000 (mille euros).

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Les actions de la société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Toute cession projetée et toute transmission à un non-actionnaire est, pour être opposable à la société, soumise à un droit de préemption de la part des autres actionnaires. A cet effet, le cédant devra en faire la déclaration dans les trente jours au siège de la société par lettre recommandée en indiquant l'identité du cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée.

Le conseil d'administration doit avertir les autres actionnaires dans le délai de dix jours à partir de la réception de la déclaration du droit de préemption leur réservé. Tout actionnaire aura pendant un délai de trente jours le droit de manifester sa volonté d'acquérir au prix unitaire déterminé projeté ou en cas de désaccord à ce sujet au prix tel que déterminé par un expert à désigner par les parties, ou, en cas de désaccord sur cet expert, par le président du tribunal de commerce, siégeant en référé, l'expert devant déterminer le prix suivant la valeur réelle des actions, pour toutes les actions offertes par une communication écrite au Conseil. Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des actions à acquérir se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, le conseil avisant équitablement en cas de rompus.

Après l'expiration d'un délai de quarante jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant, la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, est définitivement opposable à la société, à condition d'intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de soixante jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement au conseil.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un titulaire par groupe d'actionnaire. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, e-mails ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés avec droit de vote à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 15. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 16. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 17. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 18. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 3^{ème} jeudi du mois de mai de chaque année à 18.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales ordinaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation et les assemblées générales extraordinaires au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 20. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 21. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi et les présents statuts. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les trois quarts (3/4) au moins des voix exprimés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Art. 22. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 23. Le président du conseil d'administration ou en son absence, l'administrateur qui le remplace, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur. Les autres membres du conseil d'administration complètent le bureau.

Art. 24. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 25. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de l'année suivante.

Art. 26. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée. Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi au commissaire. Ils seront déposés 15 jours avant l'assemblée au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 27. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deçà des limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 28. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 29. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 30. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3^{ème} jeudi du mois de mai 2010 à 18.00 heures.

Souscription

Des actions de la société ayant été établies, les comparants déclarent souscrire aux 200 actions représentant l'intégralité du capital social comme suit:

1. CLEVA Laura	50 actions
2. KIEFFER Jean-Louis	50 actions
3. RUGO Marco	50 actions
4. RUGO Martina	50 actions
Total	<u>200 actions</u>

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèce, de sorte que la somme de 200.000,- Euros se trouve dès à présent à la disposition libre de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 tel que modifié ultérieurement et on constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant, au moins approximatif des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 4

2. Ont été appelé aux fonctions d'administrateurs:

2.1. Madame Laura CLEVA, née le 04.12.1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 17, rue du Chemin de Fer à Bertrange.

2.2. Monsieur Jean-Louis KIEFFER, né le 20.03.1964 à Differdange, demeurant professionnellement à 17, rue du Chemin de Fer à Bertrange.

2.3. Monsieur Marco RUGO, né le 14.02.1972 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 17, rue du Chemin de Fer à Bertrange.

2.4. Madame Martina RUGO, née le 15.09.1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 17, Rue du Chemin de Fer à Bertrange.

3. Le mandat des administrateurs viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

4. Madame Laura CLEVA est nommé(e) président(e) du Conseil d'administration.

5. Le siège social est fixé à Bertrange, 17, Rue du Chemin de Fer.

6. Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes Mme Josée MAQUET, sans état, demeurant à Mamer, 73, Rue Mameranus, née le 30 mai 1945.

7. Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. CLEVA, J.L. KIEFFER, M. RUGO, M. RUGO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 5 juin 2009, LAC/2009/21682: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009089562/208/253.

(090107224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Tyndall Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 45.837.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009089141/10.

(090106061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Starnet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009089138/11.

(090105793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

D.T.S. S.à.r.l, Digital Trading Service S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 111.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009089133/11.

(090105811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Juno Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.592.

In the year Two Thousand and Nine, on the Twenty-Ninth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Old World Properties LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of Washington in the United States of America, having its registered office at FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, United States of America, registered at the Secretary of State of the State of Washington under number 602-711-111 (the "Sole Shareholder"), holding 500 (Five Hundred) shares ("parts sociales") in the share capital of the Company.

The Sole Shareholder is here represented by Mr Régis Galiotto, lawyer, residing professionally at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the sole shareholder of Juno Properties S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euros), having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.592 and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed drawn up by the Luxembourg notary public Joseph Elvinger on 8 November 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 December 2007, number 2898, page 139087 (the "Company").

All this having been declared, the Sole Shareholder, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves with retroactive effect as of 1st January 2009 to convert the amount of the share capital now expressed in Euros into US dollars by using a conversion rate of 1.- Euro = 1.3972530006 US Dollars as established by the Website: www.xe.com on 1st January 2009.

Consequently, the Sole Shareholder declares that the share capital of the Company is fixed at USD 17,500.- (Seventeen Thousand Five Hundred US Dollars) represented by 17,500 (Seventeen Thousand Five Hundred) shares with a par value of USD 1.- (One US Dollars) each, all of which have been fully paid up at the time of the constitution.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 2,500.- (Two Thousand Five Hundred US Dollars) so as to bring the Company's share capital from its current amount (following the first resolution) of USD 17,500.- (Seventeen Thousand Five Hundred US Dollars) to USD 20,000.- (Twenty Thousand US Dollars) by the creation and the issue of 2,500 (Two Thousand Five Hundred) shares (the "New Shares"), each having a nominal value of USD 1.- (One US Dollars) without share premium.

Further to the here before documented capital increase, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Shares	Share capital in US Dollars
Old World Properties LLC	20,000	20,000.-
TOTAL:	20,000	20,000.-

All the New Shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of USD 2,500.- (Two Thousand Five Hundred US Dollars) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1., paragraph 1, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"The share capital is fixed at Twenty Thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by Twenty Thousand (20,000) shares with a par value of One US Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

- Old World Properties LLC, une limited liability company constituée sous les lois de l'état de Washington aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à FPS Corporate Services, Inc., 1111 Third Avenue, Suite 3400, Seattle, WA 98101-3299, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secretary of State de l'Etat de Washington sous le numéro 602-711-111 (l'«Associé Unique»), détenant 500 (Cinq Cents) parts sociales dans le capital social de la Société.

L'Associé Unique est ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée telle que dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de Juno Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,- EUR (Douze Mille Cinq Cents Euros), ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.592 et constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 8 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 13 décembre 2007, numéro 2898, page 139087 (la «Société»).

Tout ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, détenant 100% du capital de la Société, représenté tel que dit ci-dessus, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 de convertir le montant du capital social, actuellement exprimé en Euros, en Dollars US, au moyen du taux de conversion suivant: 1,- Euro = 1.3972530006 Dollars US tel que fixé par le site Web: www.xe.com en date du 1^{er} janvier 2009.

Par conséquent, l'Associé Unique déclare que le capital social de la Société est fixé à 17.500,- USD (Dix-sept Mille Cinq Cents Dollars US) représenté par 17.500 (Dix-sept Mille Cinq Cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- USD (Un Dollars US) chacune, chaque part ayant été entièrement libérée à la constitution.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de 2.500,- USD (Deux Mille Cinq Cents Dollars US) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel (suite à la première résolution) de 17.500,- USD (Dix-sept Mille Cinq Cents Dollars US) à 20.000,- USD (Vingt Mille Dollars US) par la création et l'émission de 2.500 (Deux Mille Cinq Cents) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale de 1,- USD (Un Dollars US) sans prime d'émission.

Suite à l'augmentation de capital décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en Dollars US
Old World Properties LLC	20.000	20.000,-
TOTAL:	20.000	20.000,-

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées en numéraire, par conséquent le montant de 2.500,- USD (Deux Mille Cinq Cents Dollars US) est maintenant à la disposition de la Société, preuve de ce qui précède a été donné au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1., paragraphe premier, des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social est fixé à Vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) représenté par Vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de Un Dollars US (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de 1.500,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} juillet 2009, Relation: LAC/2009/25531, Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009089579/211/130.

(090107116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

J.P. Lasserre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 3, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 80.635.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009089143/10.

(090106315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Smart Immo Project I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 128.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009089132/12.

(090105904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Aberdeen Property Funds Eastern Europe SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.956.

Les comptes du 1^{er} janvier 2009 au 19 Juin 2009 (date de liquidation) ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Selim Saykan.

Référence de publication: 2009089131/12.

(090105760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

S.E.I.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.635.

L'an deux mille neuf, le trois avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "S.E.I.M. S.A.", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.635, constituée suivant acte reçu le 29 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 491 du 7 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Maître Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège de la société.
2. Modification de l'article 2 (1^{er} alinéa) des statuts.
3. Révocation des mandats des administrateurs.
4. Nomination de nouveaux administrateurs.
5. Révocation du mandat du commissaire aux comptes.
6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8010 Strassen, 270 route d'Arlon, au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la révocation, sans décharge, avec effet immédiat:

- du mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration de la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, R.C.S. Luxembourg B 107.117,
- du mandat d'administrateur de la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, R.C.S. Luxembourg B 107.480 et
- du mandat d'administrateur de la société LFS ADVICE SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg B 28.203.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer en leur remplacement:

- Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
 - Madame Stéphanie COLLMANN, Avocat, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare, Administrateur et
- Monsieur Romain WAGNER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon, Administrateur.

Les mandats s'achèveront lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à la révocation, sans décharge, du mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée HMS FIDUCIAIRE S.A.R.L., établie et ayant son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, RCS Luxembourg B 121.989, avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'assemblée décide nommer, en son remplacement, comme Commissaire aux comptes:

- la société à responsabilité limitée BKM, BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.A.R.L. établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au RCS Luxembourg B 33.849.

Le mandat s'achèvera lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. NOEL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13808. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009089637/211/74.

(090107255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

KN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.357.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009089150/10.

(090106368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pargenta Investissements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 28.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009089129/10.

(090105650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Fidaction Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.395,00.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 77.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2009089128/12.

(090105659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Medina Center, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4907 Bascharage, 44, rue Théophile Aubart.

R.C.S. Luxembourg E 4.108.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

1) Madame Christiane TEMPELS; expert-comptable, née à Esch/Alzette, le 18 juillet 1965, épouse de Monsieur Najib ELBASSRI, les deux demeurant à L- 4925 Bascharage, 10, rue de Hautcharage.

2) Monsieur Maurice TEMPELS; retraité, né à Bascharage, le 12 avril 1935, époux de Madame Eugénie LANNERS, demeurant à L-4961 Bascharage, 16, rue des Prés.

3) Monsieur Tommy BRABANTS; informaticien, né à Bruxelles (B), le 14 août 1978, demeurant à L-9662 Kaundorf, am Enneschtduerf, 16.

4) Monsieur Amine ABDOUH, étudiant, né à Meknès (Maroc), le 18 septembre 1984, demeurant à F-59650 Villeneuve d'Ascq, Résidence Albert Camus, T308.

Lesquels comparants ont décidé de créer une société civile immobilière particulière dont les statuts sont les suivants:

Art. 1^{er}. La société a pour objet dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, à l'exclusion de toutes opérations commerciales, l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet de nature à faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 2. La société prend la dénomination de "MEDINA CENTER".

Art. 3. La société est constituée à partir de ce jour pour une durée illimitée. Son premier exercice commence ce jour pour finir le 31 décembre 2009. Les exercices subséquents correspondent tous à l'année civile.

Art. 4. Le siège de la société est à L-4907 Bascharage, 44, rue Théophile Aubart.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq mille euros (€ 5.000.-€). Il est représenté par cent (100) parts sociales de cinquante euros (€ 50,-) chacune.

Le capital social est souscrit comme suit:

- Madame Christiane TEMPELS, préqualifiée	30 parts
- Monsieur Maurice TEMPELS, préqualifié	30 parts
- Monsieur Tommy BRABANTS, préqualifié	30 parts
- Monsieur Amine ABDOUH, préqualifié	10 parts
Total:	100 parts

Le capital ci-dessus est libéré par des versements en espèces.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront cependant être cédées à des tiers non associés qu'avec l'accord unanime des autres associés.

En tout état de cause, les associés se réservent un droit de préemption sur les parts de l'associé sortant ou prédécédé. A cet effet, ils fixent d'un commun accord la valeur de la part à chaque 31 décembre de l'année paire et pour la première fois le 31 décembre 2010. Ce montant représente obligatoirement le prix de la part.

Art. 7. Dans les votes, chaque part donne droit à une voix. Toutes les décisions des associés doivent être prises à la majorité des 3/4 des voix, le vote par procuration ou correspondance étant admis. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Art. 8. Les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède.

Art. 9. Les bénéfices sont répartis annuellement entre associés, proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans le capital social.

Les associés peuvent convenir, de leur accord unanime, d'indemnités à attribuer mensuellement à chacun des associés au titre de prestations dans l'intérêt de la société. Ces indemnités ne suivent pas les proportions de participation dans le capital social et sont portées d'abord en déduction du résultat à répartir.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou ses survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Art. 11. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne met pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Les héritiers ou ayants-droit d'un associé sortant ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Art. 12. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil ainsi que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les soins des associés, à moins qu'ils ne décident de nommer un liquidateur dont les pouvoirs seront fixés dans l'acte de nomination.

Gérance

La société est gérée par Monsieur Aminé ABDOUH, préqualifié.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, Notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire la présente minute.

Signé: TEMPELS C., TEMPELS M., BRABANTS, ABDOUH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 2 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7713. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 7 juillet 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009089606/207/76.

(090106729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

APB Certitude B.V. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.068.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of May.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of members of "APB CERTITUDE B.V. S.A.R.L." (the "Company"), a Company organized under the laws of the Netherlands, having its registered office in Bosch en Duin, The Netherlands, with its address at NL-2514CB 's-Gravenhage (The Netherlands), Denneweg 11B, and validly registered at the Register of Companies of Den Haag (the Netherlands) under the number 30142729.

The meeting is opened at 11.00 am and is presided by Mr Franciscus H.R. SONNENSCHNEIDER, employee, with professional address in Mamer.

The meeting elects as scrutineer Mrs Johanna CM. NIJSEN, employee, with professional address in Mamer.

Mrs Rachel UHL, jurist, with professional address in Luxembourg, is appointed as secretary.

The chairman declares and requests the notary to record the following:

I. The shareholders declare to have had full knowledge prior to the meeting of the agenda of such meeting set out under V. below and to waive to the extent necessary all notice periods.

II. That the name of the shareholders, the proxyholders of the represented members and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the proxyholders and the undersigned notary, will remain annexed to and be registered with the present deed.

The proxies of the represented members, after having been initialed "ne varietur" by the above persons, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that all the shares are represented at the extraordinary general meeting so that the present meeting may validly deliberate on all items on the agenda.

IV. That the following documents were submitted to the notary:

- a) a copy of the deeds of the shareholders' meeting and the management board of the 6th of April 2009;
- b) a certificate of incorporation of the Company issued by a Dutch notary residing in Amsterdam (the Netherlands) of the 26th of March 2009;
- c) a certified copy of the deed of incorporation of the Company;
- d) an original excerpt of the Dutch Trade Register of the Company;
- e) a copy of the balance sheet of the Company as at the 31st of December 2008 and an intermediary situation of the Company as at the 15th of May 2009.

All the above mentioned documents initialed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. The administrative and actual effective management seat of the Company is hereby transferred to Mamer, Grand Duchy of Luxembourg as of the 18th of May 2009, its registered office (in Dutch: "statutaire zetel") remaining in the Netherlands.

2. The Company will be submitted to Luxembourg laws as a legal entity situated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. The Company adopts the form of a "Société à responsabilité limitée".

4. The Company's address of the administrative and effective management seat is fixed at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, Grand Duchy of Luxembourg.

5. The Company's share capital will amount to EUR 18.151,21 divided into 40 shares without nominal value, in order to comply with the minimal capital under Luxembourg Law.

6. The manager of the Company is: the Luxembourg company VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., with registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCS Luxembourg B 38.991.

7. The Company proceeds to a total restatement of its Articles of Association and brings them in conformity with Luxembourg Company Law.

The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting approves and confirms as far as it is necessary the decision to transfer the principal establishment and centre of main interests of the Company to the Municipality of Mamer, Grand Duchy of Luxembourg as of the 18th of May 2009.

The meeting takes note that the Company's address of the administrative and effective management seat is fixed at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Second resolution

The meeting decides to adopt the Luxembourg form of a Société à responsabilité limitée.

Third resolution

The meeting resolves that the share capital of the Company will amount to EUR 18.151,21 (eighteen thousand hundred fifty-one Euros and twenty-one cents), divided into 40 (forty) shares without nominal value, in order to comply with the minimal capital under Luxembourg Law.

The meeting decides to amend the articles of association accordingly.

Fourth resolution

The meeting resolves to appoint as manager of the company for an unlimited period of time:

the Luxembourg company VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., with registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCS Luxembourg B 38.991.

Fifth resolution

The meeting resolves to proceed to a total restatement of its Articles of Association which will henceforth on read as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "APB CERTITUDE B.V. S.á r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Bosch en Duin, The Netherlands.

The Company has its principal place of administration and its effective management seat in Mamer (Grand Duchy of Luxembourg). The principal establishment may be transferred to any other place within the municipality of Mamer by resolution of the management board. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by

means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 18.151,21 (eighteen thousand hundred fifty-one Euros and twenty-one cents), represented by 40 (forty) shares without nominal value, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager (s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand Euros.

The undersigned notary, who understands, and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de "APB CERTITUDE B.V. S.A.R.L." (la "Société"), une Société de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Bosch en Duin, Pays-Bas, avec adresse à NL-2514CB 's-Gravenhage (Pays-Bas), Denneweg 11B, et valablement enregistrée au Registre des Sociétés de Den Haag (Pays-Bas) sous le numéro 30142729.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures et est présidée par Monsieur Franciscus H.R. SONNENSCHNEIN, employé privé, demeurant professionnellement à Mamer.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Johanna C.M. NIJSEN, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, est nommée secrétaire.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés déclarent avoir eu préalablement pleine connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, établi sous V. ci après, et renoncer dans la mesure nécessaire aux délais d'envoi des convocations.

II. Le nom des associés, celui des mandataires des associés représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les membres du bureau, les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les personnes susmentionnées resteront également annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

- a) une copie des actes de l'assemblée générale des actionnaires et du conseil de gérance, en date du 6 avril 2009;
- b) un certificat de constitution de la Société émis par un notaire néerlandais de résidence à Amsterdam;
- c) une copie certifiée conforme de l'acte de constitution de la Société;
- d) un original de l'extrait du Registre de Commerce néerlandais de la Société;
- e) une copie du bilan de la Société au 31 décembre 2008, ainsi qu'une situation intermédiaire de la Société au 15 mai 2009.

Les documents susmentionnés après avoir été paraphés "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumis aux formalités de l'enregistrement. V. L'ordre du jour de la société est le suivant:

Ordre du jour:

1. Le siège administratif et le siège de direction effective de la Société est par les présentes transféré vers Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 18 mai 2009, le siège statutaire de la Société (en néerlandais: "statutaire zetel") étant maintenu aux Pays-Bas.

2. La Société sera soumise à la Loi Luxembourgeoise comme entité légale située au Grand-Duché de Luxembourg.

3. La Société adopte la forme sociale d'une "Société à responsabilité limitée".

4. L'adresse du siège administratif et de direction effective de la Société est fixée à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Le capital social de la Société s'élèvera à EUR 18.151,21 divisé en 40 parts sociales sans valeur nominale, afin que le capital de la société atteigne la valeur minimale prévue par la Loi Luxembourgeoise.

6. Le gérant de la société est: la société luxembourgeoise VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCS Luxembourg B 38.991.

7. La Société procède à une refonte complète de ses statuts et les adapte à la loi luxembourgeoise.

Après délibération, l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée approuve et confirme dans la mesure où cela est nécessaire la décision de transférer le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société vers la commune de Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, à dater du 18 mai 2009.

L'assemblée prend note du fait que le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société sont fixés à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'adopter la forme luxembourgeoise d'une "Société à responsabilité limitée".

Troisième résolution

L'assemblée décide que le capital social de la Société s'élèvera à EUR 18.151,21 (dix-huit mille cent cinquante et un Euros et vingt et un cents), divisé en 40 (quarante) parts sociales sans désignation de valeur nominale, afin que le capital de la société atteigne la valeur minimale prévue par la Loi Luxembourgeoise, et d'adapter les statuts en conséquence.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

la société luxembourgeoise VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCS Luxembourg B 38.991.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui ont dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "APB CERTITUDE B.V. S.à r.l."

Art. 5. La Société a son siège statutaire à Bosch en Duin, Pays-Bas.

Elle a son principal siège administratif et de direction effective à Mamer, Grand-Duché de Luxembourg. Le principal siège administratif peut être transféré vers un autre endroit de la commune de Mamer sur base d'une résolution du conseil de gérance. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 18.151,21 (dix-huit mille cent cinquante et un Euros et vingt et un cents), représenté par 40 (quarante) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le (s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le (s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gestion.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gestion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gestion seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trois mille Euros.

Le notaire soussigné, qui a compris et parle anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et que les comparants ont signé avec nous, Notaire, lecture faite.

Signé: F. H.R. SONNENSCHNEIDER, J.C.M. NIJSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 mai 2009. Relation: LAC/2009/19565. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009089636/211/331.

(090106865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Yerry, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 146.636.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "YERRY", a public company limited by shares organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg trade and companies' Register, incorporated on 30 April 1959 and transferred to Luxembourg according to the notarial deed enacted on the twenty-seventh of May 2009, in the process of publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting is presided by Régis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Patrick Olm, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 16,500,000 (sixteen million five hundred thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

70825

Agenda:

1.- Share capital reduction by an amount of EUR 429,435.23 (four hundred twenty nine thousand four hundred thirty five euros and twenty three cents) in order to bring it from its current amount of EUR 529,435.23 (five hundred twenty nine thousand four hundred thirty five euros and twenty three cents) to EUR 100,000.00 (one hundred thousand euros) by way of reimbursement to the shareholders and by decreasing the par value of each share.

2.- Reduction of the number of existing shares.

3.- Subsequent amendment of article five of the articles of association.

4.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

The General Meeting resolves unanimously to decrease the share capital amount by EUR 429,435.23 (four hundred twenty nine thousand four hundred thirty five euros and twenty three cents) in order to bring it from its current amount of EUR 529,435.23 (five hundred twenty-nine thousand four hundred thirty five euros and twenty three cents) to EUR 100,000.00 (one hundred thousand euros) by way of reimbursement to the shareholders proportionally to their shareholding and by reduction of the par value of each share.

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments, the reduction of the par value wherever it will be necessary and the shareholders' reimbursement.

Reimbursement delay

The undersigned notary has drawn the attention of the assembly to the provisions of article 69 of the law on commercial companies establishing a legal protection in favour of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

Second resolution

The general meeting resolves unanimously to reduce the number of existing shares from 16,500,000 (sixteen million five hundred thousand) shares, representing the entire subscribed share capital to 1,000 (one thousand) shares, without nominal value.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting resolves unanimously to amend the article 5 of the articles of association to read as follows:

" Art. 5. Shareholders' equity and nature of the company shares. The subscribed capital is set at one hundred thousand euros (EUR 100,000), represented by one thousand (1,000) shares without nominal value.

The shares may be registered shares or bearer shares (at the shareholder's discretion)."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the reduction of its subscribed share capital, are estimated at 1,400.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «YERRY», une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, constituée en date du 30 avril 1959 et dont le siège social a été transféré au Luxembourg suivant l'acte notarié du 27 mai 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Patrick Olm, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que les 16.500.000 (seize millions cinq cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 429.435,23 (quatre cent vingt neuf mille quatre cent trente-cinq euros et vingt-trois cents) pour l'amener de son montant actuel de EUR 529.435,23 (cinq cent vingt-neuf mille quatre cent trente-cinq euros et vingt-trois cents) à EUR 100.000,00 (cent mille euros) par remboursement aux actionnaires et en réduisant le pair comptable de chaque action.

2.- Réduction du nombre d'actions existantes.

3.- Modification subséquente de l'Article 5 des statuts de la Société.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée générale décide unanimement de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 429.435,23 (quatre cent vingt-neuf mille quatre cent trente-cinq euros et vingt-trois cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 529.435,23 (cinq cent vingt-neuf mille quatre cent trente-cinq euros et vingt-trois cents) à EUR 100.000,00 (cent mille euros) par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par réduction du pair comptable de chaque action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la réduction du pair comptable partout où il appartiendra et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide unanimement de réduire le nombre d'actions existantes de 16.500.000 (seize millions cinq cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social à 1.000 (mille) actions, sans valeur nominale.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide unanimement de modifier l'Article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Capital, nature des titres. Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (EUR 100.000) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa réduction de capital, s'élève à environ 1.400,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, P. OLM, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26102. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09.07.2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009089577/211/133.

(090107055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**Quattro Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Grey S.à r.l.).**

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.990.

In the year two thousand nine, on the twenty-fifth day of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Crystal Grey S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.990 (the Company). The Company has been incorporated on September 4, 2008 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2534 of October 16, 2008.

There appeared:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands and registered with Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands under number 20360, represented by its general partner, Bain Capital Investors, LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Mr Regis Galiotto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 24, 2009;

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into "Quattro Luxembourg S.à r.l." and subsequent amendment of article 2 of the articles of association of the Company (the Articles).

2. Transfer of the registered office of the Company from its current address to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Acknowledgement of the resignations of and discharge to Mr Xavier Pauwels as class A manager of the Company and Mr Laurent Ricci as class B manager of the Company.

4. Appointment of Mr Michael Colato, Mr Paul B. Edgerley, Mr James Boudreau and Ms Ailbhe Jennings as new managers of the Company for an unlimited period.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Quattro Luxembourg S.à r.l." and resolves to amend and hereby amends article 2 of the Articles, which will henceforth read as follows:

"Art. 2. The Company's name is "Quattro Luxembourg S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address to 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 first paragraph of the Articles, which shall henceforth reads as follow:

"Art. 4. The Company has its registered office in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg."

Third resolution

The Sole Shareholder notes and acknowledges that Mr Xavier Pauwels and Mr Laurent Ricci resigned, respectively, as class A manager of the Company and class B manager of the Company effective as of the date hereof and resolves to grant them discharge (quitus) for any and all acts performed in their capacity as class A manager of the Company and class B manager of the Company from the date of their respective appointment until the date of their respective resignation, with the exception of such actions which would constitute an act of wilful malfeasance or gross negligence on their part.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as new managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Michael Colato, Chief Financial Officer, born on April 14, 1964 in London, United Kingdom, residing professionally at Devonshire House 6th flr, London, W1J 8AJ, United Kingdom;
- Mr Paul B. Edgerley, born on December 12, 1955 in Ohio, USA, residing professionally at 111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, USA;
- Mr James Boudreau, senior vice president of taxation, born in Fitchburg, Massachusetts, USA, on July 23, 1956, residing professionally at 111Huntington Avenue, Boston MA 02199, USA; and
- Ms Ailbhe Jennings, chartered accountant, born on March 27, 1963 in Dublin, Ireland, residing professionally at 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

As a consequence of the above resignations and appointments, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Mr Michael Colato, manager;
- Mr Paul B. Edgerley, manager;
- Mr James Boudreau, manager ; and
- Ms Ailbhe Jennings, manager.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,700.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duchy de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Crystal Grey S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.990 (la Société). La Société a été constituée le 4 septembre 2008 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° - 2534 du 16 octobre 2008.

A comparu:

Bain Capital Asia Integral Investors, L.P., un limited partnership organisé selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Iles Cayman et immatriculé au Registrar of Exempted Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro 20360, représenté par son associé commandité, Bain Capital Investors, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Avenue, Suite 400, Wilmington, DE 19808 (l'Associé Unique);

Ici représentée par M. Regis Galiotto, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 juin 2009;

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ce dernier.

L'Associé Unique a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est rédigé de la manière suivante:

1. Changement de la dénomination de la Société en «Quattro Luxembourg S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts).

2. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Constatation des démissions de et décharge à M. Xavier Pauwels en qualité de gérant de classe A de la Société et M. Laurent Ricci en qualité de gérant de classe B de la Société.

4. Nomination de M. Michael Colato, M. Paul B. Edgerley, M. James Boudreau et Mme Ailbhe Jennings en qualité de nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée.

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en «Quattro Luxembourg S.à r.l.» et décide de modifier et modifie par les présentes l'article 2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. La dénomination de la Société est «Quattro Luxembourg S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date des présentes.

Par conséquent, L'Associé Unique décide de modifier et modifie par les présentes l'article 4 premier paragraphe des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg».

Troisième résolution

L'Associé Unique note et constate que M. Xavier Pauwels et M. Laurent Ricci ont démissionné, respectivement de leurs fonctions de gérant de classe A de la Société et gérant de classe B de la Société avec effet à la date des présentes et décide de leur accorder décharge (quitus) pour tous les actes et chaque acte accompli en qualité de gérant de classe A de la Société et gérant de classe B de la Société depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission, à l'exception des actions qui constitueraient une faute grave ou négligence intentionnelle de leur part.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Michael Colato, Directeur Financier, né le 14 avril 1964 à Londres, Royaume-Uni, ayant sa résidence professionnelle à Devonshire House 6th flr, Londres, W1J 8AJ, Royaume-Uni;

- M. Paul B. Edgerley, né le 12 décembre 1955 dans l'Ohio, Etats-Unis d'Amérique, ayant sa résidence professionnelle au 111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis d'Amérique;

- M. James Boudreau, Vice président senior de la fiscalité, né le 23 juillet 1956 à Fitchburg, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, ayant sa résidence professionnelle au 111 Huntington Avenue, Boston MA 02199, Etats-Unis d'Amérique; et

- Mme Ailbhe Jennings, expert comptable, née le 27 mars 1963 à Dublin, Irlande, ayant sa résidence professionnelle au 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

En conséquence des démissions et nominations ci-dessus, le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- M. Michael Colato, gérant;

- M. Paul B. Edgerley, gérant;

- M. James Boudreau, gérant; et

- Mme Ailbhe Jennings, gérante.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportées par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 1.700,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 29 juin 2009. Relation: LAC/2009/25002. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.07.09.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009089575/211/166.

(090107267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Val Pine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.350.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009089160/10.

(090106370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Swiss Re International SE, Société Européenne.

Capital social: EUR 182.037.271,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.553.

EXTRAIT

En date du 29 juin 2009, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Swiss Re International SE (la "Société") a décidé:

- d'accepter la démission de Dr. Hermann Geiger de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 10 juin 2009.

- de nommer, avec effet immédiat, Mr. Alan John Titchener, barrister, ayant son adresse professionnelle à 30 St Mary Axe, EC3A 8EP London, United Kingdom, en tant qu'administrateur de la Société, en remplacement de Dr. Hermann Geiger.

- Le mandat d'administrateur de Mr. Alan John Titchener est valable jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Pour Swiss Re International SE

Markus Schafroth

General Manager

Référence de publication: 2009087827/23.

(090105190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

H.E.M.C.O. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 127.119.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009087829/202/12.

(090105088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Pirelli Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 58.422.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire an date du 11 mai 2009, acte n°228 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2009087833/208/16.

(090104613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Danube Bidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.927.

L'adresse de l'administrateur de catégorie C Juerg Ambuehl a changé et se trouve à présent au 18a, lbelweg, 6300 Zug, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Référence de publication: 2009087838/11.

(090105012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

D.A.R.T., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.239.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the nineteenth of June.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr Kim LINDINGER, director, residing professionally in Ehnen.

The appearing, as sole shareholder of "D.A.R.T." declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "D.A.R.T.", société d'investissement à capital variable-Fonds d'investissement Spécialisé, having its head office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 135.239, has been incorporated by deed enacted on the 15th of November 2007, published in the Mémorial C number 390 of the 14th of February 2008.

II.- That the initial subscribed share capital of "D.A.R.T." amounts currently to EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), represented by 310 (three hundred and ten) shares of no par value.

III.- That he declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "D.A.R.T."

IV.- That he acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That as sole shareholder and liquidator, he declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

- VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.
 VII.- That he fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.
 VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail:
Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Kim LINDINGER, directeur, demeurant professionnellement à Ehnen.

Lequel comparant, en tant qu'actionnaire unique de la société «D.A.R.T.» a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme «D.A.R.T.», société d'investissement à capital variable, Fonds d'Investissement Spécialisé, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 135.239, a été constituée suivant acte reçu le 15 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 390 du 14 février 2008.

II.- Que le capital social initial de la société anonyme «D.A.R.T.», prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société «D.A.R.T.».

IV.- Qu'il est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Qu'en tant qu'actionnaire unique et liquidateur, il déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire aux comptes et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. LINDINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 juin 2009. Relation: LAC/2009/24510. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009089576/211/68.

(090107569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

APF Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.536,25.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.051.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of June,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Asia Property Fund, an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B-121.777, represented by Mr Emmanuel Avice, lawyer, residing in Luxembourg, acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on 25 June 2009.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of APF Holding Company S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole shareholder of APF Holding Company S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), on 23 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 77 of 30 January 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B-122.051 (the "Sole Shareholder").

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the currency of the Company's share capital from Euro into United States Dollars by applying the exchange rates fixed by the European Central Bank on the 24th June 2009.

2. To convert the existing Company's share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) into United States Dollars.

3. To delete references to the nominal value per share in articles 5 and 6 of the articles of incorporation of the Company.

4. To amend articles 5 and 6 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) of this agenda.

5. To amend article 25 of the articles of incorporation of the Company in order to provide that the financial reporting will be produced and published in United States Dollars; and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the currency of the Company's share capital from Euro into United States Dollars by applying the exchange rate fixed by the European Central Bank on the 24th June 2009 corresponding of one Euro (€ 1.-) = one point four zero two nine United States Dollars (\$ 1.4029).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to convert the existing Company's share capital of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) into seventeen thousand five hundred thirty-six point twenty-five United States Dollars (\$ 17,536.25).

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to delete references to the nominal value per share in articles 5 and 6 of the articles of incorporation of the Company.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the first and second paragraphs of article 5 and the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will from now be read as follows:

" **Art. 5. First and Second paragraphs - Issued capital.** The issued share capital of the Company is set at seventeen thousand five hundred thirty-six point twenty-five United States Dollars (\$17,536.25) divided into one hundred twenty-five (125) shares without nominal value, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value, if any, (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred."

" **Art. 6. First paragraph - Authorised capital.** The authorised capital of the Company is set at eight hundred forty-one million seven hundred forty thousand United States Dollars (\$ 841,740,000.-) divided into six million (6,000,000.-) shares without nominal value."

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 25 of the articles of incorporation of the Company in order to provide that the financial statements of the Company will be produced and published in United States Dollars. Such article must then be read as follows:

" **Art. 25. Adoption of financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The financial statements will be produced and published in United States Dollars.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six juin,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Asia Property Fund, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-121.777, représentée par Monsieur Emmanuel Avice, avocat, résidant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 25 juin 2009.

La dite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de APF Holding Company S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Lequel comparant est l'associé unique de APF Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée par acte de Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, le 23 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 77 du 30 janvier 2007, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-122.051.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant

Agenda

1. Conversion de la devise du capital de la Société de l'Euro en dollars des Etats-Unis par application des taux de conversion fixés par la Banque Centrale Européenne le 24 juin 2009.

2. Conversion du capital existant de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) en dollars des Etats-Unis.

3. Suppression des références à la valeur nominale aux articles 5 et 6 des statuts de la Société.

4. Modification des articles 5 et 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sous les points 1) à 3) de l'ordre du jour.

5. Modification de l'article 25 des statuts de la Société afin de prévoir que l'information financière sera établie et publiée en dollars des Etats-Unis.

et a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de convertir la devise du capital de la Société de l'Euro en dollars des Etats-Unis par application du taux de conversion fixé par la Banque Centrale Européenne le 24 juin 2009 et correspondant à un Euro (€ 1,-) = un virgule quatre zéro deux neuf dollar des Etats-Unis (\$ 1,4029).

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de convertir le capital existant de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) en dix-sept mille cinq cent trente-six virgule vingt-cinq dollars des Etats Unis (\$ 17.536,25).

Troisième résolution

L'associé unique DECIDE de supprimer les références à la valeur nominale aux articles 5 et 6 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique DECIDE de modifier le premier et le deuxième alinéa de l'article 5 ainsi que le premier alinéa de l'article 6 des Statuts qui seront dorénavant rédigés comme suit:

« **Art. 5. Premier et Deuxième alinéa - Capital social émis** . Le capital social émis de la Société est fixé à dix-sept mille cinq cent trente-six virgule vingt-cinq dollars des Etats Unis (\$ 17.536,25) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale, le cas échéant, (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.»

« **Art. 6. Premier alinéa - Capital autorisé**. Le capital autorisé de la Société est fixé à huit cent quarante et un millions sept cent quarante mille dollars des Etats-Unis (\$ 841.740.000,-) divisé en six millions (6.000.000,-) de parts sociales sans désignation de valeur nominale»

Cinquième résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'article 25 des statuts de la Société afin de prévoir que les comptes annuels de la Société seront établis et publiés en dollar américain. Cet article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 25. Approbation des comptes annuels**. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels seront établis et publiés en dollar des Etats-Unis.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.»

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille Euro (EUR 1.000).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Avice, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 juillet 2009. Relation: LAC/2009/25913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 juillet 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009089570/220/158.

(090107145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**Max Booster S.A., Société Anonyme,
(anc. T.M.O. Fulfillment S.A.).**

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 38.852.

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T.M.O. Fulfillment S.A. avec siège social à L-9710 Clervaux, 17, Grand-Rue;

constituée sous la dénomination de DOLOMY S.A. Holding, suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 18 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N ° 212 du 20 mai 1992, page 10.154,

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 31 janvier 2005, publié au Mémorial C N ° 1053 du 18 octobre 2005, page 50.507, RCS B 38.852,

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-François RALET, gérant de sociétés, demeurant à L-9710 Clervaux, 17, Grand-Rue.

Le président choisit comme secrétaire Monsieur Fernand TOUSSAINT, administrateur de sociétés, demeurant à L-9710 Clervaux, 17, Grand-Rue;

et comme scrutateur Madame Danielle NAILIS, administrateur de sociétés, demeurant à B-4600 Richelle, 47, rue Hahellette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur la liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarant se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

L'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre de jour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de T.M.O. FULFILLMENT S.A. en MAX BOOSTER S.A. et modification subséquente de la première phrase du premier article des statuts;
- 2.- Modification de l'objet social et adaptation subséquente de l'article 2 des statuts;
- 3.- Abolition de la valeur nominale des actions;
- 4.- Réduction du capital social et modification subséquente de l'article 3 des statuts afin de refléter la réduction de capital;
- 5.- Révocation avec effet immédiat de deux membres du conseil d'administration avec décharge;
- 6.- Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration pour une durée de six années;
- 7.- Renouvellement de deux membres du conseil d'administration pour une durée de six années;
- 8.- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six années.

Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale et de donner la teneur suivante à la première phrase de l'article premier:

" **Art. 1^{er}. Première phrase.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MAX BOOSTER S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social et d'adapter en conséquence l'article deux (2) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet, la commercialisation, l'achat, la vente, l'importation, le stockage, l'exportation, le placement et l'entretien de distributeurs automatiques d'eau ou fontaines d'eau.

Elle pourra faire toutes opérations financières, immobilières, mobilières, commerciales se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou simplement de nature à favoriser celui-ci."

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'abolir la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence de dix-sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et soixante-dix Cents (17.578,70 €), pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et soixante-dix Cents (49.578,70 €) à trente-deux mille Euros (32.000,00 €), sans modification du nombre d'actions, soit 2.000 actions sans valeur nominale.

En conséquence ce qui précède, l'assemblée générale décide de donner la teneur suivante à l'article 3:

" **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille Euros (32.000,00 €), représenté par deux mille (2.000) actions sans valeur nominale."

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de révoquer avec effet immédiat deux membres du Conseil d'Administration, càd.:

la SA CALCUL, administrateur, avec siège à L-9710 Clervaux, 17, Grand-Rue;

Madame Khadija AMROUS, administrateur de société, née à Beni Mahiou El Aioun, le 25 mars 1962, demeurant à B-4140 Sprimont, avenue Bois le Comte, 42A,

et leurs accorde décharge.

Sixième résolution

L'assemblée générale nomme comme administrateur pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015:

1.- Madame Danielle NAILIS, administrateur de société, née à Waimes (B), le 26 juillet 1960, demeurant à B-4600 Richelle, 47, rue Hachelette.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de renouveler le mandat de deux membres du Conseil d'Administration pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015, càd:

- Monsieur Fernand TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Tihange(B), le 2 décembre 1942, demeurant à L-9710 Clervaux, 17, Grand-Rue;

- Monsieur Jean François RALET, gérant de sociétés, né à Liège(B), le 15 mai 1961, demeurant à L-9710 Clervaux, 17, Grand-Rue.

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires avec l'accord du conseil d'administration décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Se sont réunis les membres du conseil d'administration c'est-à-dire Monsieur Fernand TOUSSAINT, prénommé, Monsieur Jean François RALET, prénommé, et Madame Danielle NAILIS, prénommée, qui nomment pour une durée de six ans à l'unanimité Monsieur Jean François RALET comme Administrateur-délégué pouvant engager la société par sa signature individuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 11.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ralet, Nailis, Toussaint, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 2 juillet 2009. Relation: CLE/2009/656. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,00).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 3 juillet 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2009089604/238/109.

(090106873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 7, place de Clairfontaine.

R.C.S. Luxembourg B 139.203.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009089076/11.

(090105671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Albanos Trust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 21.628.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009089074/11.

(090105668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Accent Jobs For People S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.336.

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ACCENT JOBS FOR PEOPLE S.à R.L.", ayant son siège social à L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager, R.C.S. Luxembourg section B numéro 145.336, constituée suivant acte reçu le 4 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 760 du 8 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de la société à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, Rez de jardin, Résidence Mimosas, et modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 4 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique:

Il est décidé de transférer le siège social de la société à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, Rez de jardin, Résidence Mimosas, et de modifier par conséquent le 1^{er} paragraphe de l'article 4, comme suit:

"Le siège social est établi à Strassen."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26090. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009089638/211/41.

(090107285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

J.P. Morgan Partners Global Investors (Paul) II Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 104.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009089121/10.

(090106432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Sixty Wall Street Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 79.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009089120/10.

(090106407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Un Autre Monde, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 106, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 97.826.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TONIO COIFFURE

Un autre monde Sàrl

106, av. du X Septembre

L-2550 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009089090/14.

(090105558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Sovitec Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 101.940.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 9 juin 2009

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009087594/12.

(090104146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Sovitec Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.940.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société SOVITEC GROUP S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.940, avec siège social 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg et l'Etude Wildgen, représentée par Maître François BROUXEL, a été résilié de commun accord avec effet au 30 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2009.

François BROUXEL.

Référence de publication: 2009087595/12.

(090104144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Office Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 101.986.

Transfert du siège social

Les actionnaires de la société anonyme OFFICE PARK S.A, réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg, le 8 juillet 2009, ont décidé, à l'unanimité, de transférer le siège de la société de L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt à l'adresse suivante:

L-2530 Luxembourg. 4A, rue Henri Schnadt

Luxembourg, le 08/07/2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009087598/15.

(090104157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

ComCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 112.813.

Au terme du Conseil d'administration tenu au siège social le 29 juin 2009 il a été décidé:

- de transférer, avec effet au 1^{er} juillet 2009, le siège social de la société de son adresse actuelle du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg vers le 11-13, boulevard de la Foire L-1528 - Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ComCo S.A., Société Anonyme

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2009087614/15.

(090103609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

All Clean S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4918 Bascharage, 16, rue Nicolas Meyers.

R.C.S. Luxembourg B 116.473.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Norbert BARTHEL; gérant de société, né à Luxembourg, le 17 novembre 1967, demeurant à L-4812 Rodange, 12, rue du Commerce.

agissant en sa qualité d'associé de gérant de la société "ALL CLEAN S.à.r.l.", (RC B No 116.473), avec siège à L-4812 Rodange 12, rue du Commerce, constituée suivant acte notarié du 24 avril 2006, publié au Mémorial C no 1444 du 27 juillet 2006.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter le transfert du siège social de L-4812 Rodange, 12, rue du Commerce à L-4918 Bascharage, 16, rue Nicolas Meyers, et de modifier l'article première phrase des statuts comme suit:

Art. 2. première phrase. Le siège social est établi sur le territoire de la Commune de Bascharage.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent cinquante euro (€ 750.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BARTHEL, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 1^{er} juillet 2009, Relation: EAC/2009/7600. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 07 juillet 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009087596/27.

(090103590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

C.V.E., Cab-Town-Val Express S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8220 Mamer, 48A, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 116.329.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean-Patrick LECOCQ, gérant, né à Lille (F), le 2 mars 1961, demeurant à professionnellement à L-8220 Mamer, 48A, rue du Commerce,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société unipersonnelle "CAB-TOWN - VAL EXPRESS S.à.r.l." en abrégé «C.V.E.», (RC B No 116.329), avec siège à L-8293 Keispelt, 31, rue de Mersch constituée suivant acte notarié du 14 avril 2006, publié au Mémorial C No 1419 du 24 juillet 2006.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter le transfert du siège social de L-8293 Keispelt, 31, rue de Mersch à L-8220 Mamer, 48A, rue du Commerce, et de modifier l'article 2 première alinéa 1^{er} comme suit:

Art. 2. alinéa 1^{er}. Le siège social est établi dans la Commune de Mamer.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit quarante euro (€ 840.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: LECOCQ, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 1^{er} juillet 2009. Relation: EAC/2009/7599. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 07 juillet 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009087597/27.

(090103595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

DZ Construct S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 85.723.

Transfert du siège social

Les actionnaires de la société anonyme DZ Construct S.A, réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg, le 28 mai 2009, ont décidé, à l'unanimité, de transférer le siège de la société de L-4271 Esch -sur-Alzette, 15A, rue Jean Origer à l'adresse suivante:

L-4026 Esch-sur-Alzette, 173, route de Belvaux

Ce transfert de siège prend effet ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009087599/16.

(090104191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

KFK Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 141.964.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 mai 2009 que:

1. La démission de Monsieur Kalle NORBERG en sa qualité d'administrateur est acceptée.
 2. Est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Benoît BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.
 3. La démission de Monsieur Guilherme BEZERRIL en sa qualité d'administrateur est acceptée avec effet au 21 janvier 2009.
 4. Est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant 37, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.
 5. La démission de Monsieur André VELOSO FONTENELLE BEZERRIL en sa qualité de Commissaire est acceptée avec effet au 21 janvier 2009.
 6. Est nommée, en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société «REVICONSLT Sàrl», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.
 7. Le siège social de la société est transféré au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009087600/28.

(090104348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Set Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 133.447.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009087803/10.

(090104520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Macquarie Autoroutes de France 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 138.849.

1/ Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 30 mars 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de David Harrison, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, Level 28, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, de son mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 1^{er} janvier 2009.

- Nomination de:

* Andrew Hunter, avec adresse professionnelle au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HD Londres, Royaume-Uni, au mandat d'administrateur de catégorie B avec effet au 1^{er} janvier 2009 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

* Rosa Villalobos, avec adresse professionnelle au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg au mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet au 1^{er} janvier 2009 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

- Acceptation de la démission de PricewaterhouseCoopers avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, de son mandat de réviseur d'entreprise, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

- Nomination de Facts Audit Services S.à r.l., avec siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant que commissaire, avec effet au 1^{er} janvier 2009 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

2/ Lors du conseil d'administration tenu en date du 28 mai 2009, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 46, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009087601/29.

(090104350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Mileni Corp S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.640.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C & T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 10 janvier 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Mileni S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Citco C & T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclus avec Citco (Luxembourg) SA.

Citco C & T (Luxembourg) SA informe également de la démission des administrateurs et commissaire aux comptes suivants, prenant effet ce jour:

- Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société;

- TCG Gestion SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la société;

- CMS Management Services SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société;

- CAS Services SA, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société.

Fait à Luxembourg, le 19 juin 2009.

Doecke van der Molen / Séverine
Canova.

Référence de publication: 2009087672/25.

(090104994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Continuum Media Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 97.457.

—
Extrait des résolutions prises par les associées en date du 30 juin 2009

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN M. Benoît NASR et M. Peter THOREN ont démissionné de leur mandat de gérant.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a démissionnée de son mandat de commissaire aux comptes.
3. M. Simon BAKER, administrateur des sociétés, né le 26 décembre 1955 à Elgin (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.
4. La société anonyme Hudson Administration SA., avec siège social à VG-1110 Road Town, Tortola, Illes Vierges Britanniques, 9, Pelican Drive et inscrite auprès du Registre des Sociétés des Illes Vierges Britanniques sous le numéro 3827, représentée par sa représentante permanente Mlle Dawn SHAND, née le 16 décembre 1960 à Harare (Zimbabwe), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, a été nommée gérante pour une durée indéterminée.
5. Le nombre de gérants a été diminué de 3 (trois) à 2 (deux).
6. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Pour Continuum Media Partners S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009087602/24.

(090104382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Sperifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 78.659.

—
- La société a transféré son siège social, avec effet au 1^{er} juillet 2009, de son adresse actuelle du 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg vers le 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vincent Thill

Administrateur

Référence de publication: 2009087603/12.

(090104149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Biver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 60.696.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2009

Les actionnaires de la société BIVER S.A. se sont réunis en l'assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé:

L'assemblée décide comme suit:

1. M. Michele Luppi, né du 24.01.1977 à Parma/Italie, demeurant à 7, rue de Luxembourg, L-4220 Esch est nommé administrateur en remplacement de Mr. Georges Majerus, il continuera ce mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.
2. Le siège social de la société est transféré à 9 A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juin 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009087881/18.

(090105102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Sharonlux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 66.318.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 1^{er} janvier 2009, entre la Société Anonyme Holding SHARONLUX HOLDING S.A., précédemment avec Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 20 avril 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Edoardo Tubia / Signature

Référence de publication: 2009087607/14.

(090103597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Oderfin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.701.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenu le 8 mai 2009.

Le Conseil décide de transférer son siège social au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg à partir du 1^{er} juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009087611/16.

(090103606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Iron Tower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.402.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 1^{er} janvier 2009, entre la Société Anonyme IRON TOWER S.A., précédemment avec Siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg n° B 13.859, a été résiliée avec effet au 16 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Edoardo Tubia / Signatures

Référence de publication: 2009087613/14.

(090103607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

MVC Koenigsallee Fixtures, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.498.

Le Bilan au 31.12.2007 et les annexes ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2009087804/10.

(090104517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Urban Workshop of Architecture, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1265 Luxembourg, 1, rue Pépin le Bref.

R.C.S. Luxembourg B 129.711.

—
Décision de l'associé unique prise en date du 1^{er} juillet 2009

L'associé unique de la société «Urban Workshop of Architecture» ayant son siège social 6, boulevard Pierre Dupong à L-1430 Luxembourg à savoir:

Monsieur Senad VRAZALIC demeurant 6, boulevard Pierre Dupong à L-1430 Luxembourg

A pris ce jour la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 6, boulevard Pierre Dupong à L-1430 Luxembourg au 1, rue Pépin le Bref à L-1265 Luxembourg.

Senad VRAZALIC.

Référence de publication: 2009087651/16.

(090103813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

BestCaseScenario Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4289 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Quartier.

R.C.S. Luxembourg B 125.491.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 8 mai 2009

L'actionnaire unique décide de transférer son siège social du 66, rue de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette au 25, rue de Quartier, L-4289 Esch-sur-Alzette.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009087655/12.

(090103807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

GO & GO Business Services S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.259.

—
La soussignée la société, Company and Accounting Services S.A., agent domiciliataire, dénonce, à compter du 07 juillet 2009, le siège social de la société GO & GO BUSINESS SERVICES S.A., domiciliée au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le contrat de domiciliation prend fin à compter du 07 juillet 2009.

Luxembourg, le 07 juillet 2009.

Pour Company and Accounting Services S.A.

Karl Horsburgh

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009087656/14.

(090103603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Toxon S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.116.

—
Le 30 juin 2009, il a été mis fin avec effet immédiat au contrat de domiciliation conclu entre la Société et TMF Management Luxembourg S.A.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009087691/12.

(090105391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Tradol Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 134.494.

—
EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, dénonce le siège social de la société anonyme TRADOL INVESTMENT S.A. avec effet au 22 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2009.

Pour le domiciliataire

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087667/15.

(090103661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Medicinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.144.

—
Extrait des résolutions de l'Administrateur Unique de la société prises le 5 mai 2009

Le 5 mai 2009, l'Administrateur unique de Medicinvest S.A. ("la société"), a pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2009087675/15.

(090105025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Perofin Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.973.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 25 juin 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire Gilles MATHAY en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme PEROFIN HOLDING S.A. en liquidation volontaire, dont le siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard Prince Henri, a été dénoncé en date du 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Jonathan BURGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2009087694/17.

(090105099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

KKR AB Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: JPY 3.000.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 134.106.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

L'assemblée générale extraordinaire de la Société du 8 juillet 2009 a décidé de clôturer la liquidation volontaire. Les livres et documents sociaux seront déposés pour une période d'au moins 5 années au bureau de la société Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour extrait

Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.

Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2009087697/17.

(090104783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Menolly Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.732.

*Extrait des résolutions circulaires adoptées par tous les membres du conseil de gérance en date du 7 juillet 2009**Résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Marie-Catherine Brunner et Alan Dundon, Gérants B de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009087699/17.

(090104584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Verity Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 435.825,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 82.495.

*Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil de gestion le 1^{er} juillet 2009**Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009087709/15.

(090104546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.